

DECISION DU PRESIDENT
N°P2024_10_01

OBJET : Avenant n°1 Contrôle technique SOCOTEC Pôle Structurant jeunesse St Pardoux-Soutiers

Le Président de la Communauté de communes VAL DE GATINE

VU le Code de la Commande publique

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

VU la délibération du Conseil communautaire n°D2021_2_5C en date du 16 février 2021 validant le projet de rénovation d'un ancien logement locatif en pôle jeunesse sur la commune de St Pardoux-Soutiers

VU la mission de contrôle technique confiée à la société SOCOTEC pour le projet de construction du pôle structurant jeunesse de St Pardoux-Soutiers (multiaccueil comprenant la réhabilitation de la halte-garderie l'ombrelle).

VU la délibération du Conseil communautaire n°D2024_7_15 en date du 24.09.2024 portant délégation d'attribution au Président pendant toute la durée du mandat, notamment en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 25 000€ de dépenses

Considérant qu'il a été constaté une incohérence pour la mise en œuvre de la révision des prix entre l'acte d'engagement et le CCP de la mission de contrôleur technique de la société SOCOTEC

Sur avis favorable du Bureau communautaire en date du 07.10.2024

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter les corrections apportées qui modifient le CCP comme suit :

INGo = index ingénierie du mois 0 Etudes (signature du contrat), soit OCTOBRE.

ARTICLE 2 : De charger le Directeur Général des Services et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

A Champdeniers, le 07.10.2024

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



Emis le 07.10.2024

Publié le 09.10.2024

Transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 09.10.2024